



DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE
SANTÉ,
SOCIÉTÉ ET
MIGRATION



**Le quotidien des demandeurs d'asile en CAO :
une singulière expérience du temps et de l'espace**

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »
Rédigé sous la direction de Arnaud BEAL

DEGOTEX Fabrice
Année 2018 - 2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE I – CLINIQUE	6
<i>I. Les expériences liées au temps</i>	6
1. L'omniprésence de l'attente	6
2. Des délais variables	6
3. L'incertitude sur son avenir	7
4. Accélération du temps	8
5. Un temps circulaire	8
6. Aspect vital	9
<i>II. Les expériences liées à l'espace</i>	10
1. La chambre	10
2. Les déplacements	11
3. Un sentiment d'enfermement	12
4. La boîte aux lettres	13
<i>III. Quelques vignettes cliniques - différents vécus du temps et de l'espace</i>	13
1. Perdre pied face au quotidien du CAO	14
2. Etre endurent dans l'épreuve d'asile	14
3. Être pris par l'attente	15
4. Puiser dans ses ressources	16
PARTIE II – CONTEXTUALISATION	17
<i>I. La procédure de demande d'asile en France en 2018</i>	17
1. Description de la procédure normale	17
2. Le règlement Dublin III	18
3. Taux de protection et délai d'attente	19
<i>II. La question migratoire : quelques éléments de contexte politique</i>	20
1. En Europe	20
2. En France	21
3. Un contexte politique local	22
<i>III. Caractéristiques de la procédure de demande d'asile</i>	22
1. Une sélection omniprésente	22
2. Les ressources nécessaires	23
3. L'interdiction de travailler pour le demandeur d'asile	24
4. L'hébergement	24
PARTIE III – ELABORATION THEORIQUE	26
<i>I. L'expérience du temps vécue par le demandeur d'asile</i>	26
1. Dilatation de la temporalité	26
2. Perspective temporelle	27
3. Clinique de l'attente – Singularité de l'expérience de l'attente	29
<i>II. L'expérience de l'espace vécue par le demandeur d'asile</i>	29
1. Rétraction de l'espace	29
2. Un espace intermédiaire, un entre-deux	31
3. Un espace frontière	32
CONCLUSION	34
BIBLIOGRAPHIE	35
GLOSSAIRE	37

INTRODUCTION

Au sortir de mes études, il y a de cela bientôt 10 ans, je ne m'imaginai pas travailler dans le domaine de l'asile, auprès de migrants. Mon parcours professionnel s'est construit au fur et à mesure des rencontres, des embûches et des opportunités que nous apporte la vie, pour aboutir aujourd'hui à la présentation d'un mémoire écrit dans le cadre du Diplôme Inter-Universitaire *Santé, Société et migration*, proposé par l'ORSPERE-SAMDARRA.

Ce mémoire s'appuie sur mon expérience professionnelle d'intervenant social dans un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), expérience qui a commencé en septembre 2017 jusqu'à sa fermeture en septembre 2018. Situé à Allex, village drômois de 2500 habitants situé à environ 20 km de Valence, cet établissement de 60 places était géré par l'association Diaconat Protestant. Il accueillait des familles de demandeurs d'asile, c'est à dire des couples avec ou sans enfants ou bien des femmes seules avec enfant. Les personnes accueillies venaient de pays divers, principalement Afghanistan, Soudan, Ethiopie et Érythrée, mais aussi Irak, Géorgie, Ukraine, Macédoine, Lybie, etc...

De cette expérience, courte mais riche, je me suis plus particulièrement focalisé sur le *quotidien* des *demandeurs d'asile* hébergés en CAO, sur ce qu'ils vivent dans ce *temps* singulier qu'est la demande d'asile et dans cet *espace* précis qu'est un CAO.

Prenons un temps pour définir au préalable quelques notions. Un glossaire est disponible en annexe pour les différents sigles et acronymes que l'on rencontrera au fil du texte.

Le terme asile vient du latin *asylum* (lieu inviolable, refuge)¹. Le droit d'asile est une notion très ancienne remontant à l'antiquité. Au Moyen-Age, il désignait le droit qu'avait une institution religieuse ou politique d'accorder une protection à une personne de son choix, ce qui pouvait concerner les criminels de droits communs.

L'acception moderne du droit d'asile renverse cette définition : c'est un droit du protégé, et non plus du protecteur, et qui ne bénéficie qu'à certaines personnes, celles en besoin de protection. En France, le droit d'asile moderne apparaît dans la Constitution de 1793, il donne asile aux étrangers pour leur action en faveur de la liberté. C'est ce qui fonde l'asile constitutionnel.

La Convention de Genève sur les réfugiés de 1951 (complétée par le Protocole de New York de 1967) vient définir le réfugié et pose les fondements du droit d'asile conventionnel. Le réfugié

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d%27asile

doit faire état d'une persécution personnelle à son encontre pour bénéficier de la protection :

« Le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays »²

Définir le demandeur d'asile pourrait se résumer à le circonscrire à une catégorie administrative. A partir du moment où la personne se présente à la préfecture pour faire sa demande d'asile, il devient, dans un geste performatif, demandeur d'asile. Le CESEDA décrit ce passage étranger - demandeur d'asile.³ Pour les familles, chaque adulte fait une demande nominative. Les enfants du couple, ou de la personne seule, sont rattachés au(x) parent(s).

Parce que nous partageons un quotidien avec ces personnes demandant l'asile, nous ne pouvons que rajouter une dimension humaine et historique à cette définition. En effet, les familles accueillies au CAO peuvent s'entendre sous l'angle administratif (demandeur d'asile donc). Elles peuvent aussi se voir comme des familles qui ressemblent à n'importe quelle autre famille, avec leurs doutes et leurs joies, avec des habitudes et des priorités tellement proches des nôtres. Elles peuvent enfin se comprendre dans une perspective plus globale en prenant en compte leur parcours migratoire, un parcours complexe venu percuter leur vie d'une histoire empreinte de déracinement, de violence, de traumatisme.

En les catégorisant comme demandeur d'asile, la puissance publique cherche à juger de leur qualité de réfugié, à définir alors les « causes et conditions de leur départ » :

Les états et les textes juridiques opèrent constamment des distinctions entre les personnes en migration sur la seule base des causes et conditions de leur départ. Ces distinctions sont faites à des fins de tri par les pays d'arrivée, pour légitimer le choix des personnes qu'ils accepteront d'accueillir ou non⁴.

Une distinction s'opère entre migrants économiques et réfugiés, entre celui qui partirait par choix, pour des raisons économiques et celui qui quitterait son pays pour des motifs politiques, parce qu'il a subi des persécutions. Là n'est pas mon propos. Prendre acte du parcours migratoire des personnes n'implique pas de s'attarder sur les motivations au départ. Dans le corps du texte, j'utiliserai donc les différents termes *migrant*, *demandeur d'asile* ou *famille* selon le contexte. Termes qui, pour moi, englobent les dimensions humaines et historiques.

Les CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) sont un dispositif d'hébergement créé fin 2015 sous la présidence Hollande dans le but de désengorger Calais. Imaginés comme un dispositif temporaire, ils permettent de diminuer la population des campements présente en France

² Convention de Genève du 28 Juillet 1951, Art. 1er.

³ CESEDA, Chap Ier, Art. L741-1.

⁴ Comprendre les migrations internationales, La Cimade, p.8.

(principalement autour de Calais et Paris) et de reloger les personnes demandeurs d'asile dans différents sites disséminés sur tout le territoire français. Les CAO sont un dispositif d'accueil parmi les nombreux autres que comptent le DNA (Dispositif National d'Accueil). En 2017, 13% du DNA est attribué aux différents CAO (10 130 places)⁵. Ceux-ci sont bien souvent les premières structures d'accueil officiel pour les personnes arrivant en France.

Une charte émanant du ministère de l'intérieur et du ministère du logement et de l'habitat durable, via une instruction interministérielle du 9 novembre 2015, vient définir les conditions de fonctionnement des CAO : « les CAO ont pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri »⁶. La personne accueillie peut alors bénéficier d'un accompagnement juridique, administratif, social, et médical par les intervenants sociaux du CAO.

Comment définir le temps ? Nous faisons tous a priori l'expérience du temps. C'est prendre la mesure du changement du monde qui nous entoure, c'est l'appréhender dans sa dimension chronologique, comme une succession d'événements. On peut aussi l'appréhender dans toute son épaisseur, comme une expérience d'un temps qui passe et qui différencie trois parties de notre réalité : le passé, le présent et le futur.

Henri BERGSON oppose la durée de la conscience et le temps scientifique. La durée n'est pas le temps. La durée, c'est la manière dont notre conscience vit le temps, c'est le temps subjectivement vécu. Une même heure peut sembler durer éternellement pour qui suit un cours ennuyant, ou à contrario passer rapidement lors d'un exposé passionnant : l'expérience du temps est subjective.

L'ambivalence de notre rapport au temps, à la fois si long et si court, se cristallise dans l'attente. Laure BARILLAS, rappelant les idées et concepts de Vladimir JANKELEVITCH, définit le temps comme un devenir, l'attente comme une « tension vers soi-même »⁷. Le temps n'est pas qu'une succession d'événements, l'attente nous pousse à aller vers soi-même, à se confronter à sa conscience. Le temps, expérience si communément partagé, s'avère au final une expérience très subjective, le sujet se construisant dans son rapport au temps.

Le quotidien est défini par le Larousse comme ce qui relève de la vie de tous les jours et qui n'a rien d'exceptionnel. Le quotidien, c'est aussi le cœur de métier du moniteur-éducateur. C'est là

⁵ Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, p.134.

⁶ Charte de fonctionnement des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), p.3.

⁷ <https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/lattente-14-vladimir-jankelevitch-le-meilleur-est-a-venir-0>

ma formation professionnelle qui s'exprime. Le quotidien, c'est le temps partagé avec les familles qu'on accompagne, un échange au détour d'un couloir, une invitation à manger dans la chambre d'un résident, un accompagnement pour les courses, etc... Paul FUSTIER le désigne comme « l'accompagnement de la vie ordinaire en institution ⁸», comme un accompagnement banalisé. Ces espaces-temps du quotidien partagés par les résidents et les travailleurs sociaux fondent un lien social, favorisent l'échange de ces vécus et expériences.

De ce quotidien partagé, une thématique a rapidement émergé : la question de l'attente. Tous les résidents vivent chacun à leurs manières une expérience de l'attente. Tous attendent quelque chose : une réponse de l'OFPPRA, une convocation à la CNDA, un rendez-vous chez le médecin, etc... Cette expérience partagée m'a marqué, elle m'a interrogé. Pourquoi est-elle omniprésente ? Comment se caractérise t-elle ? Est-elle vécue de la même manière par tous les demandeurs d'asile ?

Mes premières lectures m'ont alors amené vers les travaux de Carolina KOBELINSKY. Ce fut tellement instructif, elle décrivait dans ses travaux ce que je voyais au sein du CAO sans arriver à le saisir, à le mettre en mots aussi clairement. Ce fut un appui précieux dans la construction de ma réflexion, un étayage essentiel à l'élaboration de mon mémoire.

Je tiens aussi à souligner l'importance et la qualité des intervenants du DIU, ils ont infusé ma pensée. A l'image d'un bon thé diffusant progressivement ses saveurs et ses vertus dans l'eau chaude qui le contient, les enseignements du DIU m'ont inspiré et ont nourri ma réflexion.

Les expériences d'attente ne sont pas les seuls éléments cliniques sur lesquels je me suis attardé. Des vécus proches de l'attente, tel l'ennui ou l'incertitude, ou encore la précipitation, sont aussi intéressants à prendre en compte. Ils viennent parler de la question de la temporalité et de la façon dont elle est appréhendée par la personne. Et parce que l'espace et le temps sont intimement liés, je me suis aussi intéressé aux différents espaces investis, aux déplacements ainsi qu'à des vécus liés à l'espace tel l'enferment.

La problématique de mon mémoire se trouve donc être :

Quelles sont les expériences particulières du temps et de l'espace vécues par les demandeurs d'asile en CAO ? Et comment comprendre ces expériences singulières ?

Une première partie présentera les données cliniques, elle viendra décrire les différents vécus des demandeurs d'asile accueillis en CAO. Une deuxième partie portera sur les conditions

⁸ FUSTIER P., *Les corridors du quotidien*, p.2.

d'accueil des demandeurs d'asile, cet effort de contextualisation permettant de changer de focale, de regarder d'un peu plus haut ce qui se joue.

L'articulation de ces deux premières parties nous permet alors de poser une hypothèse :

Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France façonnent les expériences de temps et d'espace vécues par les demandeurs d'asile en CAO.

Cette hypothèse de travail sera discutée et développée dans une troisième partie.

En ce qui concerne la méthodologie, le recueil des données s'est organisé à partir des temps partagés avec les familles accueillies au CAO. Le matériel collecté vient principalement d'observation participante, d'entretiens formels et informels, des temps d'activité, des récits de vie des demandeurs d'asile.

En outre, ma position en tant que professionnel reste adossée à ma pratique d'éducateur : le partage d'un quotidien, l'accompagnement de la vie ordinaire, comme vu plus haut⁹. Etre à l'écoute alors des heurs et malheurs de chacun en partageant une tasse de thé, tout en ayant une oreille attentive aux signes d'une clameur plus profonde, d'un mouvement venant de l'histoire de l'individu ou bien d'une dynamique institutionnelle voir sociologique.

Mais sans plus attendre, rentrons dans le vif du sujet...

⁹ FUSTIER P., *Les corridors du quotidien*.

PARTIE I - CLINIQUE

Les temps du quotidien au CAO sont autant d'occasion de partager avec les résidents leurs différentes expériences, leurs vécus, la façon dont ils appréhendent telle ou telle situation. L'attente est un rapport particulier à la temporalité. Il en existe d'autres.

Mais qu'est-ce que les demandeurs d'asile attendent exactement ? Comment cette attente est vécue ? Comment le rapport au temps se déploie chez chacun des résidents du CAO ? Nous allons chercher, dans un premier temps, à éclairer cet aspect du quotidien du demandeur d'asile, pour ensuite élargir aux expériences relatives à l'espace. Enfin, quelques vignettes cliniques spécifiques viendront présenter des façons particulières d'aborder la question du temps et de l'espace.

I. Les expériences liées au temps

1. L'omniprésence de l'attente

La question de l'attente apparaît rapidement comme omniprésente au sein du CAO, tant dans les faits que dans les discours. Les familles sont dans l'attente : elles attendent l'enregistrement au PADA, le rendez-vous GUDA, la convocation OFPRA, la décision de l'OFPRA, l'éventuelle convocation à la CNDA et la décision qui s'en suit, etc... Comme si leur quotidien était une succession d'échéances. La procédure de demande d'asile marque les familles accueillies au CAO, elle vient scander leur vie en de nombreuses étapes administratives.

Cette attente remplissait aussi nos conversations avec les résidents du CAO. Si je venais à demander à l'un d'eux : « Quoi de neuf aujourd'hui ? », trop souvent on me répondait : « Rien ! J'attends (ma convocation/ la décision de l'OFPRA / etc...) ». S'en suivait, généralement, quelques commentaires sur les difficultés et la longueur de l'attente.

2. Des délais variables

A cette omniprésence de l'attente, s'ajoute une très grande variabilité dans les délais d'attente. Et donc une illisibilité quant à l'échéance attendue.

Par exemple, lorsqu'une famille arrive au CAO, l'intervenant social prend rendez-vous auprès de la PADA. Plate forme de pré-accueil des demandeurs d'asile, cette structure est surtout utile aux familles hébergées au CAO comme un lieu pour l'enregistrement et pour la date de convocation au GUDA. Il s'avère que les délais sont assez variables, une à trois semaines environ. Ainsi, au retour des rendez-vous PADA, les échanges entre les personnes du CAO, entre les professionnels aussi, commentaient bien souvent le délai entre le rendez-vous PADA et la

convocation au GUDA. Par exemple : « Dans trois semaines !! C'est vraiment bouché en ce moment !! ». Ou bien : « Il a rendez-vous la semaine prochaine !? C'est rapide, c'est bien... »).

Ces délais constatés ne sont généralement jamais en accord avec les délais officiels.

Il y a une très grande hétérogénéité des situations au regard de la procédure de demande d'asile, l'illisibilité quant à la question des délais semble être la règle. Pour Bachir et sa famille, par exemple, la procédure a été très rapide, trois mois environ entre leur arrivée au CAO et l'obtention du statut de réfugié. Quelques résidents sont alors venus s'enquérir de l'avancée de leurs situations, ne comprenant pas pourquoi c'était si long pour eux et si rapide pour Bachir, allant même jusqu'à imaginer que, parce que lui est libyen et eux afghans, les choses sont différentes. Les délais d'attente étant bien trop souvent imprévisible, il était difficile d'apporter un argument contraire.

3. L'incertitude sur son avenir

A chaque étape de la procédure, le demandeur d'asile se retrouve l'objet de décision concernant son avenir et sa régularisation. Les moments précédant ces décisions sont des temps forts, chargés de tension. Le passage au GUDA, situé à la préfecture de Grenoble pour les résidents hébergés au CAO, est l'un de ces moments d'attente chargée d'incertitude. La salle d'attente du bureau asile de la préfecture transpire d'incertitude et d'anxiété.

La situation de Makeda et Yonas, jeune couple Érythréen, est en ce sens exemplaire. Je les ai accompagnés, avec deux autres familles, à la préfecture de Grenoble. Les trois familles étaient dans une situation en apparence identique : le délai de mise en oeuvre de la procédure Dublin étant dépassé, la préfecture allait réexaminer leurs situations et les basculer en procédure normale. Pour la première famille, l'entretien dura dix minutes à peine et ils ressortirent avec une attestation demandeur d'asile estampillée procédure normale. La seconde famille eut affaire à un agent beaucoup plus rigoureux qui procéda à un réexamen complet avec nouvelle prise d'empreinte et entretien complet d'une heure, pour au final valider le passage en procédure normale. Quant à Makeda et Yonas, il s'avéra que la préfecture de Valence les avait déclarés en fuite suite à une non-présentation à une convocation. Leur dossier s'est retrouvé donc bloqué. Makeda était effondrée face à cette annonce, elle ne comprenait pas la décision, expliquant n'avoir jamais eu connaissance de cette convocation. Pour ma part, je fus tout aussi abasourdi qu'elle, j'étais frappé par la différence de traitement. D'autant plus que je partage l'incompréhension de Makeda et Yonas, il n'y avait aucune trace de cette convocation au CAO, ni lettre, ni mail...

Après avoir attendu un certain temps le rendez-vous GUDA, les familles se retrouvent face à une situation qu'elles ont parfois du mal à anticiper et/ou à comprendre. L'attente de ce moment GUDA se cristallise dans ce temps d'attente dans les couloirs de la préfecture, moment marqué de

tension, marqué par ce temps suspendu à la décision préfectorale, pleine d'incertitude et parfois peu compréhensible.

4. Accélération du temps

Au retour du GUDA, les familles ont 21 jours pour constituer leur dossier OFPRA, aidées par leur travailleur social référent. Pendant plusieurs semaines, rien ne se passait ou presque. Et, d'un coup, les choses s'accélérent, les rendez-vous avec les professionnels (travailleur social, interprète) se multiplient.

Le quotidien change brusquement. Abu et Khadija, par exemple, jeune couple d'Ethiopien, plus connu pour leur discrétion à toute épreuve, se retrouvent au centre de toutes les attentions des professionnels, mais aussi des autres résidents, chacun ayant un petit mot ou un sourire bienveillant à leur rencontre, comme une marque d'encouragement pour le dur moment à venir.

En effet, le cœur du dossier OFPRA, le fondement même de la demande d'asile, se retrouve dans ce récit de vie qui expose les motifs du départ et les craintes de persécution. Les entretiens entre les personnes et le travailleur social sont médiatisés par un interprète via le téléphone. L'expression et la compréhension de chacun sont mieux garantis. La personne nous raconte alors son histoire, son parcours migratoire. Elle met à jour toutes les blessures de sa vie, elle les expose et les détaille au maximum. C'est un moment difficile. Certains viennent avec des notes déjà prêtes, comme Abu par exemple. D'autres, comme Tami, jeune paysan afghan, avait tout préparé dans sa tête et déroulait son récit lors de l'entretien sans laisser de place ni à l'interprète ni à mes questions. Les larmes viennent souvent. Chez Khadija racontant les sévices subis au pays. Chez Pareesa, grand-mère afghane, effondrée face au drame de sa vie, que l'on pourrait résumer en terme shakespearien : « son fils a épousé la fille de l'assassin de son mari, elle est partie en exil et vit avec son fils et cette belle-fille symbolisant la mort de son mari ! ».

La constitution du dossier OFPRA ramène au présent les motivations au départ, vient remettre sur la scène actuelle les événements les plus sombres du passé des demandeurs d'asile, des souvenirs que certains tentent d'oublier.

5. Un temps circulaire

La procédure de demande d'asile se passe en deux temps : un premier examen par l'OFPRA puis, en cas de refus, un recours à la CNDA. Ces deux temps sont similaires. Un même mécanisme que celui décrit précédemment opère alors : accélération du temps et multiplication des rendez-vous lors de la constitution du recours (pendant 1 mois), un temps d'attente plus ou moins long de la convocation, une nouvelle accélération de l'intensité lors de l'audience à la CNDA et enfin un

nouveau temps d'attente indéterminé de la réponse définitive. L'enjeu pour la personne est démultiplié lors de cette séquence. De la décision de la CNDA dépend l'avenir de la famille : son maintien sur le territoire français, son expulsion vers son pays d'origine, ou bien encore une entrée dans l'illégalité avec toutes les incertitudes et la précarité que cela induit.

Chacun réagit différemment dans ces situations. Mohammed était en attente de la réponse de la CNDA depuis de long mois. Il était stressé, fuyant, à fleur de peau lorsqu'on venait à le solliciter sur quelque chose qui l'indifférait (sa présence au cours de français par exemple). Sa femme, Zala, enceinte de 6 mois, restait dans la chambre familiale. Elle ne sortait que très rarement, seulement pour les rendez-vous médicaux. Mohammed a pu dire à sa référente sociale que l'audience ne s'était pas très bien passée et qu'il n'avait pas réussi à faire valoir ses arguments et son besoin de protection. Mohammed et Zala sentaient bien l'inéluctabilité du jugement et l'attente de celui-ci n'en était que plus douloureuse et difficile à vivre.

Nora, en revanche, présentait un visage tout différent. Mère isolée d'une petite fille de 1 an, elle semblait indifférente à sa situation administrative, se concentrant sur sa vie de jeune mère. Sa situation au regard de la procédure de demande d'asile aurait pu pourtant l'inquiéter fortement : à la fermeture du CAO, elle était toujours en attente de sa convocation à la CNDA depuis presque 2 ans, 22 mois d'attente pour être plus précis, un délai hors-norme. Nora ne montrait aucun signe d'impatience ou d'attention envers ce délai, ne posant pas de questions sur sa convocation.

Occupée par sa vie de jeune mère, Nora semblait se couper du reste du monde, elle s'était comme renfermée dans une bulle, dans un ici et maintenant, se limitant au temps présent avec son bébé, dans le CAO et son espace proche. Elle semblait vivre sereinement cette restriction du temps et de l'espace. Elle était par exemple ravie de nous accueillir dans sa chambre, nous invitant à prendre un café tout en « papotant » de son bébé. Même si on ne pouvait que « papoter », Nora ne parlant ni anglais ni français, nous passions un moment agréable autour de l'enfant.

6. Aspect vital

Les temps d'attente au CAO sont liés à des décisions qui ont une importance vitale pour les familles, des décisions qui vont impacter leur futur : vont-ils pouvoir rester en France ? Vont-ils être « transférés » dans un autre pays ? Ou se retrouver dans une condition de sans-papier, dans l'illégalité ?

Pour les familles placées en procédure Dublin par exemple, leur avenir est incertain. Ils attendent une éventuelle convocation de la préfecture leur signifiant un renvoi vers l'état membre responsable de leur demande d'asile. Si elle ne vient pas, ils ont alors pour horizon la fin du délai de la procédure Dublin (6 mois à compter de la date de l'accord de transfert de l'état membre

responsable). Entre temps, il leur faut répondre aux différentes injonctions administratives (renouvellement des récépissés par exemple). En les écoutant, m'est venu l'image des limbes comme métaphore de leur situation. Communément, les limbes désignent un état intermédiaire et flou. Pas vraiment déboutées, pas vraiment dans la demande d'asile, les familles en procédure Dublin se retrouvent bien dans cette définition.

La famille de Makeda et Yonas étaient placée en procédure Dublin. Ils étaient dans cette situation intermédiaire et floue, sans avenir certain. Makeda avait pour discours : « je viendrai au cours apprendre le français lorsque je pourrai faire ma demande d'asile ». Lorsque donc elle ne sera plus en procédure Dublin. Sous-entendu : pourquoi m'investirai-je à apprendre le français si je ne suis pas sûr de rester ? Mais une fois qu'elle a pu passer en procédure normale et qu'elle a pu faire sa demande d'asile en bonne et due forme, le discours restait peu ou prou le même : « j'apprendrai le français lorsque j'aurai les papiers ». Comme si ces échéances successives l'empêchaient d'avancer, de se projeter.

Makeda et Yonas ont un petit garçon, Samuel, 2 an et demi. A l'instar de Nora toute entière tournée vers son bébé, Makeda était elle aussi accaparée par son enfant, avec une note de préoccupation plus prononcée cependant. Là où Nora vivait sereinement sa vie de famille, Makeda montrait régulièrement de l'inquiétude et de l'angoisse quant à la santé de son petit garçon. Là où Nora se coupait de toutes les questions administratives, Makeda venait fréquemment nous interpellé au sujet de l'avancée de sa situation. Elle avait besoin de repères et de conseils tant pour son enfant que pour sa situation administrative.

Comment investir le présent lorsqu'on ne sait pas de quoi son futur sera fait ? Comment surmonter les enjeux de survie liés aux décisions vitales dont ces familles sont l'objet ? Autant d'enjeux forts, où l'on peut vite se perdre, comme Makeda, coincée et n'arrivant pas à s'ouvrir des perspectives.

II. Les expériences liées à l'espace

A leur arrivée au CAO, les familles ne savaient pas où elles étaient. Après un voyage en car de plusieurs heures et, la plupart du temps, une arrivée la nuit, elles se retrouvaient dans un lieu inconnu. Une première visite du site et l'utilisation d'une carte de France était souvent bien utile pour fournir les premiers repères quant à leur nouvel espace de vie.

1. La chambre

Les familles hébergées au CAO bénéficiaient d'une chambre personnelle comprenant salle

de bains et toilettes. Les cuisines étaient communes, partagées entre les familles de l'étage. Il y avait aussi des espaces de loisir disponibles pour tous. Du fait de cette configuration et de ces règles d'utilisation des différents lieux, l'espace privé se résumait à la chambre.

Certaines familles investissaient cet espace au maximum. Elles essayaient de recréer un cocon familial dans le peu d'espace privé qui leur était attribué. A l'exemple d'Aziz qui se démenait pour offrir à sa femme et son fils un foyer le plus confort possible, le plus en phase possible avec ce qu'il se représentait du confort moderne : c'est à dire une télévision, un joli meuble télé, un fauteuil, des rideaux aux fenêtres. Bien qu'Aziz n'était pas très en lien avec les professionnels du CAO, il a su trouver les ressources nécessaires pour acheter et ramener les meubles dans sa chambre. Il a fait appel aux bénévoles mais aussi à son propre réseau pour se constituer son foyer, un cocon familial tout confort. Sans forcément penser à la suite. En effet, l'hébergement au CAO est temporaire. Un jour ou l'autre, Aziz et sa famille allaient devoir changer de lieu d'habitation. Et il ne lui serra pas donner les moyens de déménager tous les meubles qu'il a installé. Lorsqu'on lui fit cette remarque, Aziz éluda la question, il ne se projetait pas dans le futur, il s'inscrivait dans l'ici et le maintenant, dans le temps présent et l'espace qu'il occupe.

A l'inverse, certaines familles investissaient très peu l'espace de leurs chambres. Celles-ci restaient quasi vides, ne comprenant que les meubles fournis par le CAO (lits, chaises, table) ainsi que quelques affaires personnelles. Ainsi Javid, Fariba et leur fille Noor vivaient dans une chambre assez rudimentaire dans l'ameublement et la décoration. Le couple était soigneux et élégant, et leur fille était habillée avec goût ; ils attachaient une importance à la présentation. Ce qui contrastait avec leur espace privé. En discutant avec Javid, il m'expliquait bien avoir conscience que le CAO n'était pour lui qu'un lieu de passage, qu'un espace de transition. Il avait bien conscience qu'ils allaient devoir changer de lieu de résidence dans quelques temps.

L'investissement de l'espace personnel semble, à travers ces deux exemples, corrélé à la représentation que ce font les résidents du CAO, comme un lieu de vie ou un lieu de transition. La chambre représente, en ce sens, le rapport qu'ont les demandeurs d'asile au CAO.

2. Les déplacements

Le CAO était implanté dans un grand bâtiment ancien, à mi chemin entre le manoir et la grosse ferme du début du XIX^{ième} siècle, entouré d'un parc arboré de 3 hectares environ. L'établissement était situé assez loin des transports en commun, à 15 minutes à pied du premier arrêt de bus. La ville la plus proche se situait à 5 km.

La mobilité des familles était alors assez contrainte. Elles étaient dépendantes des travailleurs sociaux pour tous leurs déplacements. Un transport était organisé chaque jour de la

semaine pour aller aux magasins d'alimentation les plus proches. Ce transport était le plus souvent assuré par des bénévoles. Pour les sorties de loisir ou autres, les résidents devaient se débrouiller.

Bien vite, des relations se sont créées entre les familles et les bénévoles. Ils se contactaient alors directement, sans passer par les professionnels du CAO. Certaines résidents appelaient tel ou tel bénévole pour organiser sa sortie. En quelque sorte, les résidents nous court-circuitaient pour pouvoir assurer leur mobilité.

Tous n'avaient pas la fibre sociale assez développée pour pouvoir solliciter en toute confiance une personne qui leur est quasi étrangère. Afin donc de faciliter la mobilité de chacun, nous avons fait un appel aux dons pour pouvoir attribuer un vélo à tous les hommes et femmes du CAO. L'idée étant de donner les moyens à toutes et tous d'être autonome dans leurs déplacements. Ce furent surtout les hommes qui utilisèrent alors leurs vélos pour se déplacer. Les femmes, quant à elles, ne les prenaient jamais. A de rares exceptions, dans la cour du CAO, pour apprendre à faire du vélo.

Quels nouveaux espaces furent alors investis une fois les déplacements en vélo facilités ? Dans une grande majorité, les résidents se rendirent dans les supermarchés de la ville voisine, à la mosquée et à la gare SNCF (pour pouvoir aller sur Valence dans des magasins d'alimentation spécialisés). Se dessine alors une géographie qui parle de besoins primaires. L'expérience de l'espace semble se limiter à des lieux assurant des fonctions assez précises, concentrées autour de besoins physiologiques basiques (alimentation et habillement) et des besoins spirituelles.

3. Un sentiment d'enfermement

Le lieu était isolé, nous l'avons vu. Et les déplacements assez limités pour les femmes. Comment tout cela peut-il être vécu ? L'exemple de Lujbica et Bojana est assez révélateur de ces caractéristiques. Elles ont vécu une expérience d'un sentiment d'enfermement lors de leur passage au CAO.

Lujbica et Bojana, une mère et sa fille, étaient les deux seules résidentes macédoniennes de l'établissement. La communication était très compliquée. Elles ne parlaient que le macédonien. Bojana, la fille, âgée de 20 ans, le lisait difficilement. L'utilisation d'outils de traduction en ligne, déjà peu précis à la base, ne nous était guère utile. Nous n'arrivions à nous comprendre que pour une conversation basique. Dès qu'il s'agissait de rentrer dans les détails, les incompréhensions abondaient. Tout ce qui était relatif à leurs situations administratives et à la procédure de demande d'asile était très difficilement transmissible. Utiliser les services d'un interprète nous a été refusé, « il n'y a pas de budget pour ce genre de situation, hors constitution du dossier OFPRA ».

Au fur et à mesure de leur présence au CAO, nous avons vu Lujbica et Bojana devenir de

plus en plus tristes et renfermées. Elles perdaient de la joie de vivre et de la bonne humeur. Ce fut l'appel d'un cousin de Bojana, parlant un peu le français, qui nous permit de mieux comprendre la situation. Il fit office d'interprète et elles purent nous dire qu'elles se « sentaient prisonnière au milieu d'une forêt ! »...

Ce genre de représentation était à mille lieux de la représentation que l'on se faisait de l'accueil au CAO. Nous pensions les gens libre de leurs mouvements et de leurs déplacements. L'exemple de Lujbica et Bojana, assez exceptionnel certes, représente néanmoins la difficulté qu'ont les résidents à s'extraire du lieu CAO. La solitude a joué sur l'intensité du vécu d'enfermement. Des représentations fortes quant à l'image de la forêt, pour ces deux femmes qui habitaient à Skopje, la capitale de la Macédoine, ont pu aussi accentuer le caractère *prison* de leur angoisse. Enfin, ce vécu d'enfermement parle aussi du manque d'autonomie pour les femmes, de leur difficulté de déplacement. Il parle d'un espace contraint dans lequel doivent se déplacer Lujbica et Bojana.

4. La boîte aux lettres

S'il y a bien un espace très contraint et pourtant très présent au CAO, c'est la boîte aux lettres. L'arrivée du courrier était en effet une grande question pour les résidents. En me promenant dans les couloirs du CAO, combien de fois ai-je entendu la même question : « Est-ce qu'il y a une lettre pour moi ? ». Et combien de fois ai-je répété : « Et non, pas de lettre pour toi aujourd'hui ! » ? C'était certes un moyen d'engager la conversation, mais c'était surtout une vraie préoccupation des résidents.

Ce petit espace qu'est la boîte aux lettres vient condenser l'attente des différentes décisions qui scandent la procédure de demande d'asile. Une fois le dossier OFPRA rendu, une fois le recours CNDA monté, la pression retombe. La lente monotonie du quotidien et l'attente reviennent. C'est désormais autour de la boîte aux lettres que vient se concentrer l'attention de chacun. La boîte aux lettres résume au fond assez bien le quotidien du CAO : un espace réduit chargé d'une symbolique forte liée à l'attente.

III. Quelques vignettes cliniques - différents vécus du temps et de l'espace

Les quatre vignettes ci-dessous présentent la situation de quatre hommes, mariés, avec ou sans enfants et tous afghans. Ces points communs ne garantissent pas pour autant un même vécu de la procédure de demande d'asile. Leurs histoires personnelles et familiales, leurs parcours de vie, leurs ressources propres, peuvent permettre d'expliquer la variabilité des ressentis, affects et comportements.

1. Perdre pied face au quotidien du CAO

Jeune père de famille afghan, Jack est arrivé au CAO durant l'hiver 2017/2018. Il était alors plein de dynamisme et mettait un bel énergie à vouloir apprendre le français. Il dégageait un certain charisme qui le rendait fort attachant.

Il avait en revanche une difficulté tenace avec la question de la ponctualité, une incapacité à se souvenir d'un rendez-vous fixé. Malgré tous les outils testés (calendrier affiché dans le mur de sa chambre, rappel sur smartphone), cette difficulté persistait. Il nous disait alors, dans un sabir mélangeant français, anglais, dari et gestes : « je ne me souviens plus. Peut être m'as-tu parlé de ce rendez-vous, mais pfiout, ca sort de ma tête ! ». Il avait aussi pour habitude de faire des siestes à des heures disons peu conventionnelles (11h ou 17h...). Son rythme de vie paraissait très décousu, sans qu'il y ait de repère fixe pour les repas, le sommeil, etc...

Petit à petit, il s'est délité. Nous l'avons vu perdre pied. Son souci avec la ponctualité s'est accentué. Il ne venait plus au cours de français, préférant « apprendre par lui-même ». Il paraissait continuellement fatigué. Lors de nos conversations, il lui arrivait de plus en plus fréquemment d'évoquer les violences qu'il avait subies en Bulgarie. Il nous montrait ses cicatrices. Sans la présence étayante de sa femme Niusha, qui tenait en ordre la chambre et la famille, nous ne pouvions que craindre un effondrement de Jack. La famille fut transférée par l'OFII sur Annecy suite à la fermeture du CAO à l'été 2018. Depuis, plus aucune nouvelle...

A attendre sans avoir d'idée précise sur l'horizon, sur une échéance, son temps semblait se défaire, son quotidien se déstructurer. Le passé traumatique de Jack resurgissait alors, venant remplir un quotidien vide et sans avenir précis.

2. Etre endurant dans l'épreuve d'asile

Père de famille afghan, Kamal a eu un long parcours migratoire. Il est passé notamment par la Russie et l'Allemagne où, à chaque fois, il est resté plusieurs années. Sa femme, Fatouma, l'a rejoint lorsqu'il était en Allemagne. Sa fille, Shadi, est née là-bas.

La famille de Kamal était déjà présente au CAO lorsque je suis arrivé. Ils étaient en procédure Dublin. Kamal était l'un des résidents du CAO qui exprimait le plus clairement l'omniprésence de l'attente, du vide et de l'ennui au quotidien. Il avait cependant trouvé une sorte de parade en allant quotidiennement se promener dans la campagne environnante très tôt le matin (6/7h), pendant une bonne heure, avec un compatriote afghan.

Kamal cherchait aussi à combler son quotidien en venant proposer son aide régulièrement aux éducateurs, pour les petites tâches d'entretien du parc par exemple. Il était référent de l'activité potager. Il était aussi très assidu au cours de français et organisait, avec son compatriote afghan, des

sortes de cours du soir où ils révisaient le français.

Élément moteur parmi les résidents du CAO, Kamal exploitait le peu qui lui était permis. Il participait à presque tout ce qui était proposé au CAO, il faisait tout ce qui est autorisé aux demandeurs d'asile. Il s'était construit une routine pour pouvoir mieux supporter l'attente. Il mobilisait son énergie sur ce qui était possible et concret afin de ne pas se laisser emporter par l'attente et l'ennui.

Récemment, Kamal et sa famille ont obtenu le statut de réfugié. Il est à la recherche d'un emploi.

3. Être pris par l'attente

Reza est accueilli au CAO avec sa femme Jabiza depuis l'hiver 2016. Ils font partis des premiers arrivés. Reza est un jeune homme très attachant, il attire la sympathie. Il avait par exemple l'habitude de descendre nous voir chaque matin, toujours souriant et de bonne humeur, nous demander dans un français très approximatif s'il avait du courrier. Il avait cette petite habitude parce qu'il avait besoin de vérifier s'il avait une réponse à son attente, mais aussi pour rencontrer d'autres personnes et améliorer son niveau de français. Seulement, malgré tous ses efforts, il ne progressait que difficilement dans sa maîtrise du français. Il revenait nous voir tous les matins, balbutiant les mêmes mots et questions, se retrouvant comme coincé dans une boucle temporelle, perdu dans un jour sans fin.

Suite à la fermeture du CAO, les familles ont été transférées vers d'autres structures d'accueil de la région. Ayant gardé des liens avec quelques résidents, je suis retourné voir Reza et Jabiza. Ils avaient obtenu le statut de réfugiés un mois avant ma venue.

Ce furent donc de joyeuses retrouvailles. Toujours aussi souriant, Reza m'accueillit avec un plaisir marqué. Embrassades et accolades laissèrent place rapidement au festin préparé par Jabiza. Je leur demandais quels sont leurs projets maintenant qu'ils ont le statut de réfugié. Reza me dit qu'il « attend que son assistante sociale lui trouve un logement ». J'ai compris, derrière son français toujours aussi approximatif, qu'il avait fait une demande de place en HLM, avec l'aide de l'assistante sociale, et qu'ils attendaient l'affectation.

Je suis resté assez surpris par sa réponse, par cette position de Reza, comme s'il restait dépendant du travailleur social et n'arrivait pas à s'extraire de cette position. Il avait grossi, il avait mal au dos, il restait dans une attitude passive d'attente. Derrière son sourire, je le sentais triste. Pris dans un quotidien vide, pris dans une attente sans fin, Reza s'est retrouvé dans une spirale où il n'était plus acteur de sa vie, où il subissait les événements plutôt qu'il n'agissait. L'attente l'a tellement marqué qu'elle en arrive à le définir dans ses projets.

4. Puiser dans ses ressources

La famille d'Hamid est arrivée au CAO en novembre 2017, quelques semaines après mon embauche. Hamid montrait une certaine sérénité dans l'attente, il était souriant et blagueur et disait être bien au CAO. C'était aussi un homme qui cherchait à comprendre les choses.

Sa situation administrative relevait d'un paradoxe sémantique que seule l'administration française arrive à produire. Placé en procédure accélérée dans sa demande d'asile, il attendait depuis plus de six mois la réponse de l'OFPRA. Par ailleurs, lorsque Hamid reçut le premier courrier de l'OFPRA, c'était une lettre d'enregistrement de la demande. Hamid me résuma ceci d'un air un peu ironique : « ils m'envoient une lettre pour me dire qu'ils ont bien reçu mon dossier !?! ».

Hamid avait un long parcours d'exil, il était passé par plusieurs pays européens, il était sensibilisé à la bureaucratie. Il comprenait le principe de cet lettre d'enregistrement envoyée par l'OFPRA, tout en se moquant à demi-mots de l'absurdité du procédé. Face à ces paradoxes et subtilités administratives, Hamid maintenait tout de même un discours calme et serein : « Tout va bien. Je suis bien ici au CAO. Ca se passe bien. ».

Pourtant, d'autres signes, plus inquiétants, nous disaient tout autre chose. Un psoriasis particulièrement tenace recouvrait les mains d'Hamid, le démangeait jour et nuit et le gênait pour bien des choses ; l'état de santé de sa femme, Laïla, ne cessait de susciter de l'inquiétude au sein de la famille : maux de ventre vivaces dû au stress, état de fatigue généralisée, sciatique persistante. Plusieurs rendez-vous auprès de différents professionnels médicaux n'apportèrent guère d'amélioration. L'annonce de leur transfert vers un CADA de la région lyonnaise ayant une très mauvaise réputation, avec des conditions d'hébergement de moins bonnes qualités que celles du CAO, augmentât le stress et les différents symptômes somatiques : psoriasis, mal de dos. Même si le stress augmentait, je sentais Hamid dans une position bien active à vouloir défendre au maximum ses intérêts, à aller solliciter le futur travailleur social pour obtenir de meilleures conditions d'accueil.

Quelques mois plus tard, lorsque je suis retourné voir Hamid et sa famille, leur situation était beaucoup plus sereine et détendue. Ils avaient obtenu le statut de réfugié. Hamid avait pour projet de rester dans la région car « il y a du boulot ». Laïla, sa femme, s'occupait du foyer, épaulée par Pareesa, la mère d'Hamid. Leur fille, Kiana, était inscrite à l'école en CP. De très bonnes perspectives donc pour la famille d'Hamid . L'obtention du statut de réfugié a comme décoincé la situation d'Hamid, cela a permis à tous de se projeter, de pouvoir s'imaginer un futur.

PARTIE II – CONTEXTUALISATION

Les éléments cliniques décrits précédemment nous ont permis d'avoir une idée plus précise du quotidien d'un demandeur d'asile hébergé en CAO, et plus précisément sur leurs vécus liés au temps et à l'espace. Afin de mieux saisir ce qu'ils vivent et ne pas en rester à une description factuelle, il me paraît intéressant de contextualiser l'accueil des demandeurs d'asile en France, d'en interroger le contexte administratif, politique et législatif. Après avoir décrit l'ici et le maintenant du demandeur d'asile en CAO, changeons de focale et observons le contexte d'accueil.

I. La procédure de demande d'asile en France en 2018

1. Description de la procédure normale

A travers la partie clinique, nous avons déjà abordé en diagonale les différentes étapes de la procédure de demande d'asile. C'est une procédure plutôt longue et complexe. De nombreuses sources sont disponibles en ligne pour l'expliquer en détail. Cf ici¹⁰ et là¹¹.

Pour résumer, la première étape pour l'étranger arrivé en France qui désire déposer une demande d'asile consiste à se rendre dans une structure de premier accueil, PADA ou SPADA selon la région, afin d'obtenir un rendez-vous au Guichet Unique de Demandeur d'Asile, mais aussi diverses informations sur l'asile.

Le GUDA se trouve dans certaines préfectures et regroupe les bureaux asile de la préfecture et ceux de l'OFII. Un premier entretien vise à définir le type de procédure dans laquelle le demandeur d'asile sera placé : « normale », « accélérée » ou « Dublin ». La préfecture statue sur le type de procédure en fonction, entre autres facteurs, du relevé d'empreinte et de la cohérence du parcours migratoire du requérant. Il recevra une attestation de demande d'asile (communément appelée le récépissé) et le dossier OFPRA pour les personnes placées en procédure « normale » ou « accélérée ». Le second entretien avec l'agent de l'OFII porte sur les conditions matérielles d'accueil : hébergement, allocation pour demandeur d'asile, domiciliation, prise en charge de la vulnérabilité.

La personne a 21 jours pour constituer son dossier OFPRA. Ce dossier comporte des renseignements sur l'état civil du demandeur, la composition de sa famille, son parcours migratoire (pays par le(s)quel(s) il est passé, durée, moyen de transport) ainsi qu'un récit de vie relatant les motifs du départ et les craintes de persécution. Cette dernière partie est fondamentale, c'est à partir de ce récit qu'est étudiée la demande de protection par les agents de l'OFPRA. L'examen de la

¹⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158>

¹¹ <https://www.gisti.org/spip.php?article5154>

demande est approfondi lors d'un entretien dans les bureaux de l'OFPRA situés en région parisienne, entretien qui se fait dans la langue souhaité par le requérant.

Si la réponse de l'OFPRA est négative, la personne peut faire un recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). La démarche est assez similaire que celle pour l'OFPRA. A réception de la réponse négative de l'OFPRA, le demandeur d'asile a un mois pour constituer son recours. Il s'agit alors de contester la décision de l'OFPRA en reprenant les points soulevés dans la décision de rejet, de compléter le récit initial, de corriger certains détails, etc... La personne est convoquée à la CNDA pour être entendue en audience public par un magistrat assisté de deux assesseurs. Elle peut être assistée d'un avocat. La cour rend alors sa décision concernant la demande de protection. Si elle est positive, le demandeur obtient le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Si elle négative, il est alors considéré comme débouté de sa demande d'asile.

2. Le règlement Dublin III

Lors de l'entretien au GUDA, la préfecture définit le type de procédure de demande d'asile. La procédure Dublin, ou règlement Dublin III, se base sur le principe suivant :

« Il établit les critères et les mécanismes de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des Etats membres par un ressortissant de pays tiers ou par un apatride (ci-après dénommé « Etat membre responsable »). »¹²

Un seul Etat membre de l'UE est donc responsable de la demande d'asile. Ainsi donc, si un Etat a déjà instruit une demande d'asile, s'il a procédé à un premier contrôle (pays de premier entrée), s'il a déjà attribué un titre de séjour, alors cet Etat est responsable de la demande d'asile et donc de la personne. L'application de cette procédure peut aboutir au transfert de la personne dans le pays concerné. Si ce transfert n'est pas mise en œuvre au bout d'un certain temps (6 mois à compter du jour où l'Etat membre responsable a donné son accord pour le transfert), le requérant peut alors retourner au GUDA faire une demande d'asile normale.

Ce règlement est complexe. D'autant plus que l'application de la procédure Dublin diffère selon les préfectures. Par exemple, la préfecture de l'Isère attribue des récépissés valables un mois aux demandeurs d'asile en procédure Dublin, la préfecture de la Drôme leur attribue des récépissés d'une validité de trois mois. Ce genre de petit détail entretient l'illisibilité de la mise en œuvre du règlement Dublin III.

Beaucoup de familles hébergées au CAO étaient concernées par cette procédure. Dans les faits, elles se retrouvaient à attendre : attendre le renouvellement du récépissé, attendre une éventuelle convocation pour un transfert, attendre la fin du délai de mise en oeuvre...

¹² Règlement (UE) N° 604/2013 du parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

3. Taux de protection et délai d'attente

Le nombre de demande d'asile instruite par l'OFPRA en 2018 est de 122.743¹³. Chiffre en hausse de 22% par rapport à ceux de 2017. Le taux de protection en revanche reste sensiblement le même, il était de 36,2% en 2017¹⁴, 36% en 2018¹⁵. Ce taux de protection comprend les accords de l'OFPRA et les décisions de la CNDA. Les deux tiers des requérants se voient donc refuser leur demande. Ce qui fait dire à Nicolas CHAMBON, lors d'une session du DIU *Santé, Société et Migration* : « la norme, c'est d'être débouté ». Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY font une analyse détaillée de ce taux d'accord dans l'un de leurs articles.¹⁶

Attardons nous à présent sur les délais d'attente liés à la procédure de demande d'asile. Dans son rapport annuel 2017 sur l'asile, Forum réfugiés-COSI documente les différentes étapes de la procédure de demande d'asile.

En procédure normale, le délai moyen d'attente à l'OFPRA, c'est à dire le délai entre l'enregistrement du dossier et la décision OFPRA est de 114 jours en 2017. Il est de 158 jours à la CNDA¹⁷. En procédure accélérée, ce délai est théoriquement de 15 jours à l'OFPRA et de 5 semaines à la CNDA. Dans la pratique, ces délais sont plus longs.

En ce qui concerne les personnes placées en procédure Dublin, l'accès à la demande d'asile est lié à l'application du règlement Dublin III. En rentrant dans les détails, il s'avère que, sur les 41.500 personnes en procédure Dublin en 2017, 29.000 demandes environ ont reçu un accord de la part des états sollicités, et 2633 dossiers ont abouti à un transfert effectif. Soit 6,3% de l'ensemble des demandes. Ce qui permet de conclure :

« L'application du règlement Dublin III a eu pour seule conséquence d'allonger fortement les délais d'accès à la procédure d'asile. »¹⁸

A cela s'ajoute le délai d'enregistrement à la PADA, l'attente entre la PADA et la convocation GUDA, le délai d'enregistrement de la demande par l'OFPRA et les délais incompressibles de constitution du dossier OFPRA (21 jours) et du recours CNDA (1 mois).

La procédure de demande d'asile dure en moyenne un an, entre le moment où la personne fait sa demande et le moment où elle a une réponse définitive. C'est ce que nous dit Laurent DELBOS dans l'une de ses vidéos sur le site de Forum Réfugié¹⁹. Et cela se confirme par la durée moyenne de séjour en 2017 dans les lieux d'hébergement pour les demandeur d'asile : 382 jours en

¹³ <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/les-donnees-de-l-asile-a-l-ofpra-en>

¹⁴ Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, p.119.

¹⁵ <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/les-donnees-de-l-asile-a-l-ofpra-en>

¹⁶ FASSIN D. & KOBELINSKY C., *Comment on juge l'asile ?*

¹⁷ Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, p.120.

¹⁸ Idem, p.95.

¹⁹ <https://www.forumrefugies.org/s-informer/videos/329-quels-sont-les-chiffres-de-la-demande-d-asile-en-2018>

Auvergne Rhône Alpes, 423 jours en France²⁰.

En arrivant en France, le demandeur d'asile se retrouve donc face à une procédure administrative complexe et longue.

II. La question migratoire : quelques éléments de contexte politique

Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ne cesse d'augmenter : + 5,4% en 2017, soit 67,7 millions de personnes²¹. Ce chiffre parle de toutes les personnes déplacées de force de par le monde. Il n'évoque pas en revanche la particularité propre à chaque parcours migratoire, ainsi que l'accueil qui leur est réservé. Comment réagissent en effet les différents acteurs politiques face aux flux migratoires ? Attardons nous un moment, à différentes échelles territoriales, sur les politiques mises en place en matière d'accueil des migrants.

1. En Europe

L'Europe a connu un fort afflux migratoire en 2015, avec plus d'un million de personnes arrivant dans l'espace Schengen cette année-là. En 2016 et 2017, ce flux baissa considérablement, le nombre de demande d'asile enregistré au sein de l'UE diminuant de moitié²².

En effet, suite à cette augmentation du nombre d'arrivée en 2015, l'Union Européenne s'appliqua à mettre en place une politique visant à restreindre les arrivées sur son territoire : arrangement avec la Turquie en 2016²³, financement des camps de migrants en Libye²⁴, accord avec l'Afghanistan sur le renvoi des déboutés du droit d'asile²⁵, renforcement des frontières extérieures (augmentation des moyens et du budget de Frontex²⁶), etc...

Il apparaît que c'est sur le versant sécuritaire que sont traités les enjeux de migration, au détriment des enjeux de protection²⁷. En échange d'aide au développement, l'UE a refermé ses frontières et, en quelque sorte, externalisé la gestion des demandes d'asile en en confiant la responsabilité aux pays traversés. En orientant sur le champ sécuritaire la question de la migration, l'Union Européenne n'encourage pas un accueil serein ni une prise en charge des demandeurs d'asile qui se concentrerait sur la dimension de la protection.

²⁰ Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, p.136.

²¹ UNHCR, *Rapport global 2017*, p.4.

²² Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, p.31.

²³ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/>

²⁴ <https://www.france24.com/fr/20170203-italie-union-europeenne-eu-financer-camps-migrants-libye-mediterranee-malte>

²⁵ <https://www.mediapart.fr/journal/international/041016/migrants-le-deal-de-l-ue-avec-l-afghanistan>

²⁶ <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190410IPR37530/corps-europeen-de-garde-frontieres-et-garde-cotes-10-000-agents-d-ici-2027>

²⁷ Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, pp 54-56.

2. En France

Sur la même période, alors qu'il y a eu une diminution du nombre de demande d'asile en UE, ce chiffre reste en augmentation en France : 85.000 en 2016, 100.000 en 2017, 122.000 en 2018²⁸.

Face à ce constat, la réponse politique française consiste à régulièrement voter une nouvelle loi Asile et Immigration, qui pour la dernière en date, la Loi Collomb du 10 septembre 2018, affiche les objectifs de « réduire les délais d'instruction de la demande d'asile, de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière tout en améliorant l'accueil des étrangers admis au séjour pour leurs compétences et leurs talents ». M. COLLOMB décrit alors cette loi comme « équilibrée », comme trouvant un équilibre entre accueillir et sélectionner, l'ambition étant bien de faire tenir ces deux bouts, l'accueil et la sélection.

Or, il y a bien là quelque chose d'antinomique dans cette équilibre affiché, un paradoxe qui apparaît au regard du fait qu'une grande majorité des demandeurs d'asile se fait débouté :

« Dans ce nouveau contexte, seule une minorité de demandeurs d'asile se voit aujourd'hui octroyer le statut de réfugié et l'éviction d'un grand nombre n'ayant pu « prouver » le bien fondé de leur demande permet au gouvernement de se targuer de respecter la tradition d'asile aux yeux des uns et n'être pas laxiste pour les autres. »²⁹

La sélection des demandes se relevant drastiques, l'équilibre affiché semble rompu et penché en faveur d'une hiérarchie : sélection puis accueil. Estelle D'HALLUIN-MABILLOT parle de « logiques divergentes »³⁰ à l'oeuvre au sein des politiques d'immigration, en France comme en Europe. Ces tensions constitutives des politiques d'accueil, « accueillir une partie des victimes, rejeter les indésirables » se retrouvent dans les pratiques des travailleurs sociaux, soumis à de doubles contraintes : appliquer les politiques d'asile, faire valoir leurs valeurs humaines.

De plus, les réformes législatives du droit d'asile ont créé ces dernières années différents dispositifs permettant de faire un premier tri au moment de la demande (les notions de « pays d'origine sûr » , de « demande manifestement infondée » et plus récemment « d'asile interne »), rejetant ainsi bon nombre de dossiers.

Par ailleurs, l'OFPRA a connu un changement de tutelle avec la loi du 20 novembre 2007, il ne relève plus du Ministère des Affaires Etrangères mais désormais du Ministère de l'Intérieur (en 2007, du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire). Placer la gestion de l'asile sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, comme nous l'a fait remarquer Claire ZOCCALI lors de son intervention au DIU, c'est implicitement considérer le demandeur d'asile comme un potentiel suspect, comme relevant d'un problème de « sécurité intérieure », domaine de compétence du dit ministère.

²⁸ Forum Réfugié - Cosi, *Etat des lieux 2017*, p.79.

²⁹ D'HALLUIN MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile*, p.16.

³⁰ Idem, p.23.

La question de l'immigration semble donc s'appréhender sur le plan politique français à travers des enjeux de sécurité, de sélection et de contrôle des populations, dans la ligne sécuritaire impulsée par l'Union Européenne, au détriment d'autres points de vue, humanitaire ou économique par exemple.

3. Un contexte politique local

Des particularités propres à un territoire sont aussi à prendre en compte pour expliquer et comprendre les enjeux de l'accueil des demandeurs d'asile en France. Prenons pour exemple le contexte local du CAO où j'ai travaillé.

Annoncée courant juin 2016, l'ouverture d'un centre d'accueil de migrants a provoqué de vives tensions au sein du village. La mairie s'est opposée à cette décision préfectorale, usant de tous les moyens possibles pour manifester sa désapprobation, allant jusqu'à organiser un référendum local sur l'ouverture du centre. Des manifestations d'habitants hostiles à l'ouverture du centre ont eu lieu dans le village, manifestations appuyées par le Front National³¹, dans un contexte d'élection présidentielle proche.

En réaction, un mouvement de soutien s'est peu à peu construit, mouvement hétéroclite comprenant aussi bien des membres de *La maison Saint Joseph* d'Alex (missionnaires spiritains) que du collectif *Nuit Debout*, mais aussi de simples habitants du village ou des citoyens des alentours. Un collectif (*Solidarité Réfugié 26*) s'est monté pour venir en soutien au CAO. Conséquence de ce mouvement de soutien, l'institution a pu bénéficier, tout au long de son activité, d'un fort contingent de bénévoles venant aider au quotidien pour l'accueil et l'accompagnement des familles de demandeurs d'asile.

L'ouverture du centre fut donc marqué par un accueil négatif d'une partie de la population, accueil plein d'a priori sur une catégorie de population. Face à ces mouvements hostiles, des initiatives locales, non-officielles, ont permis de mobiliser des habitants des environs autour de l'accueil des familles, et ainsi ont permis de palier les difficultés que les résidents auraient pu rencontrer, notamment l'éloignement et la solitude.

III. Caractéristiques de la procédure de demande d'asile

1. Une sélection omniprésente

La sélection est omniprésente et fait partie intrinsèquement de la procédure de demande

³¹ <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/alex-manifestation-du-front-national-et-contre-manifestation-dans-le-village-sur-l-accueil-des-refugies-1473582008>

d'asile. Cette sélection se retrouve à la base même de la définition du réfugié, le texte de la convention de Genève précisant les motifs de persécution justifiant l'attribution de l'asile (Cf p. 2). Au niveau des états, un tri s'opère pour limiter le nombre de statutaire, tri souvent résumé au taux de protection accordée (Cf p. 19 et p. 21). La procédure de demande d'asile est exigeante et nécessite des qualités et ressources qui, de fait, élimine une partie des requérants (Cf p. 23).

De plus, cette sélection agit au cœur même du dispositif, au sein des institutions qui attribuent le droit d'asile (l'OFPRA et la CNDA) et crée alors un paradoxe décrit par Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY :

« Pour tenir sa place dans le dispositif politique, [l'institution OFPRA + CNDA] doit simultanément valoriser l'asile et mettre en cause les demandes d'asile. Plus celles-ci font l'objet d'une évaluation sélective, plus celle-là s'en trouve grandie. »³²

En opérant une sélection dans les demandes d'asile, l'OFPRA et la CNDA justifient ainsi leurs existences d'instance de régulation. Autrement dit, elles légitiment l'asile en opérant un tri dans les demandes. Ce qui donne ce paradoxe : mettre en cause les demandes d'asile aboutit à valoriser l'asile.

A de nombreux niveaux, sous de multiples formes, la sélection est partie prenante de la procédure de demande d'asile. De plus, la très grande variabilité des situations ainsi qu'une illisibilité quant aux échéances ajoutent de l'incertitude quant aux résultats de cette sélection. Il s'avère alors très difficile pour le requérant de savoir ce qu'il en sera de l'aboutissement de sa demande, ce qu'il en sera de son futur. La situation du demandeur d'asile semble donc être génératrice d'incertitude mais aussi d'angoisse pour les plus démunis.

2. Les ressources nécessaires

Le demandeur d'asile, pour répondre aux exigences de la procédure, doit mobiliser de nombreuses ressources : maîtrise de la langue, ressources financières, ressources culturelles, réseau social, disposition physique, « habitus bureaucratique »³³. Aboutir dans sa démarche de demande d'asile demande beaucoup d'énergie à la personne, la question de la vulnérabilité et du besoin de protection se retrouvent de plus comme une donnée parmi d'autres dans cette procédure.

Pour reprendre l'exemple d'Hamid, on peut supposer que son parcours à travers différents pays l'a aidé à s'adapter à la demande bureaucratique. Comme si, au final, c'est celui qui a les ressources nécessaires et adéquates qui obtient l'asile et non plus celui qui nécessite une protection. Les critères de sélection semble s'éloigner des fondement de l'asile : ce n'est pas celui qui a les « bonnes » raisons de demander l'asile qui l'obtient, c'est celui qui sait répondre de la manière

³² FASSIN D. & KOBELINSKY C., *Comment on juge l'asile ?*, p.685.

³³ D'HALLUIN MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile*, p.73.

attendue au test de la procédure.

3. L'interdiction de travailler pour le demandeur d'asile

Depuis le 1er Octobre 1991 et une disposition introduite par la circulaire Cresson, les demandeurs d'asile ne bénéficient plus d'autorisation de travail. La préfecture leur délivre des attestations de demandeurs d'asile valant seulement pour autorisation de séjour et non plus permettant le droit au travail. Le demandeur d'asile n'a donc pas le droit de travailler, sauf si, et c'est un article du CESEDA assez méconnue, l'OFPRA n'a pas statué sur la demande d'asile du requérant dans un délai de six mois à compter de l'enregistrement de la demande³⁴.

Dans les faits, cet article est rarement appliqué. Au CAO, aucun des demandeurs d'asile ne travaillait. Aucune recherche dans ce sens n'était faite. Comme si la dichotomie entre le droit d'asile et la migration économique s'était diffusé dans tous nos systèmes de représentations, et nous faisait alors juger inconcevable un demandeur d'asile qui souhaite travailler.

Le quotidien du demandeur d'asile au CAO se trouvait donc dénué de travail salarié. Cette interdiction de travailler vient accentuer le vide et l'ennui ressentis par les personnes. Sans activité professionnelle pour s'occuper la tête et les mains, rien ne vient combler l'attente. Les compétences et ressources qu'ont les demandeurs d'asile ne sont pas valorisées, pas même sollicitées. Ils deviennent objets de la procédure sans pouvoir s'extraire de celle-ci par un rôle socialement plus valorisé, une activité professionnelle par exemple.

Cette interdiction de travailler peut aussi venir accentuer le sentiment d'enfermement des personnes dans le CAO. Sans autre lieux à investir que l'espace domestique, celui-ci devient alors l'unique repère, l'unique point de vie de la personne. Les tâches ménagères étant très majoritairement dévolues aux femmes des familles accueillies au CAO, les hommes se retrouvent alors sans activité, sans rien pour occuper leur temps, sans espace propre. Traditionnellement assignés à la fonction économique, au travail salarié, les hommes se trouvent alors amputés de leur place et de leur rôle au sein de la famille.

4. L'hébergement

L'OFII gère le dispositif national d'accueil et est donc en charge, entre autre, d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile. L'OFII propose une offre de prise en charge, comprenant un hébergement et l'Allocation Demandeur d'Asile, que la personne est libre de signer ou pas.

Au cours de son séjour au CAO, les familles accueillies pouvaient être amenées à changer d'établissement, l'OFII leur ayant envoyé un ordre de transfert par courrier postal. Généralement, les

³⁴ CESEDA, Art- L744-11.

personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, ou celles susceptibles de l'obtenir, sont transférées du CAO vers un CADA.

A réception de l'ordre de transfert de l'OFII, les familles ont le droit de refuser la nouvelle offre de prise en charge qui leur est faite. Ils ont le choix, leur est-il dit. Il y a effectivement deux options qui leur sont proposées : partir dans un autre endroit ou tout perdre, hébergement et allocation. Les transferts ne sont pas argumentés ni expliqués. Ils s'imposent aux familles. Le choix du lieu d'hébergement n'appartient pas aux personnes concernés. Leur lieu de vie leur est imposé.

La procédure de demande d'asile se trouve donc être assez longue et complexe. Elle engage de nombreux acteurs institutionnels. Ses spécificités et détails ne sont pas facilement intelligible, ce qui peut entraîner des incompréhensions à tous les niveaux. Le parcours dans lequel s'engage les demandeurs d'asile se trouve être plutôt ardu. Spécialement pour les personnes placées en procédure Dublin où les complexités et l'attente sont exacerbées.

Un accueil politique orienté sur un versant sécuritaire et sur un tri entre les migrants accentue la pression sur les personnes, même si localement cependant des manifestations d'ouverture, de soutien et de solidarité peuvent prendre forme.

La sélection dans le parcours du demandeur d'asile est omniprésente. Il faut alors de solides ressources pour surmonter ce passage. De plus, l'interdiction de travailler renforce l'ennui, l'inactivité devenant un marqueur du quotidien. Enfin, leur lieu de vie n'est pas choisi, il est subi.

Cette ensemble de caractéristique nous amène à faire l'hypothèse suivante :

Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France façonnent les expériences de temps et d'espace vécues par les demandeurs d'asile en CAO.

Hypothèse que nous nuancerons d'emblée en soulignant l'hétérogénéité des situations, des histoires de chaque personne. La variabilité des situations individuelles vient aussi influencer les différents vécus. Même si on ne peut poser de relation de causalité entre conditions d'accueils et expériences vécues, elles les orientent tout de même vers une forme particulière et largement partagée.

Nous allons discuter et développer plus en avant cette hypothèse dans une dernière partie...

PARTIE III – ELABORATION THEORIQUE

I. L'expérience du temps vécue par le demandeur d'asile

1. Dilatation de la temporalité

L'attente est une expérience largement partagée, nous l'avons vu. Carolina KOBELINSKY parle de *dilatation de la temporalité*³⁵ pour décrire cette forme particulière que prend le temps du demandeur d'asile.

Plusieurs composantes dans cette dilatation de la temporalité sont à prendre en compte. S'il y a bien une telle forme disproportionnée à cette dimension du temps, c'est bien parce que l'attente se retrouve à toutes les étapes de la procédure de demande d'asile. Chaque partie de la procédure aboutit à un « renouvellement de l'attente »³⁶. Cela correspond à ce que nous décrivions en terme d'espace circulaire (Cf p.8).

Le requérant ne sait jamais de quoi son avenir sera fait, il ne connaît jamais précisément qu'elle sera le résultat de la délibération de l'administration en charge du droit d'asile :

« L'attente des demandeurs d'asile fait de l'incertitude institutionnalisée une caractéristique de leur présent »³⁷

L'incertitude se conjugue à l'attente pour en augmenter le caractère anxiogène. Car, il ne faut pas oublier que la décision attendue est vitale pour la personne. La finalité de ce parcours est bien l'obtention de l'asile. Or, comme le rappelle Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY, :

« Pour les candidats au statut de réfugié, l'enjeu de ce dernier est bien vital, à la fois en ce que sa possession ouvre l'accès à un ensemble de droits leur conférant une présence sociale et en ce que sa privation peut les placer dans une situation où leur existence même se trouve menacée »³⁸

La garantie de pouvoir rester sur le territoire français et d'accéder aux droits communs est ce que recherche les familles hébergées au CAO, et plus généralement tous les demandeurs d'asile. Dans chaque étape de la procédure de demande d'asile, dans les réponses de l'OFPRA et de la CNDA, lors de la procédure DUBLIN, se retrouve cet enjeu vital : vont-ils pouvoir rester légalement en France ou devoir basculer dans un avenir incertain ? Ce sont des enjeux de survie qui viennent se lier à ces décisions administratives sur lesquelles les personnes n'ont aucune prise. Ainsi, nous ne pouvons que mieux comprendre l'incapacité de Makeda à se mobiliser pour l'apprentissage de français. Ces enjeux liés à son avenir sont surchargés émotionnellement chez Makeda et obèrent alors toutes

³⁵ KOBELINSKY C., *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, p.7.

³⁶ Idem, p.163.

³⁷ Idem, p.63.

³⁸ FASSIN D. & KOBELINSKY C., *Comment on juge l'asile ?*, p.680.

autres formes d'investissement, limite sa capacité d'agir.

Sans droit au travail, le quotidien du demandeur d'asile peut vite se résumer à l'attente :

« Cette interdiction (de travailler) ainsi que la création des CADA concomitante n'ouvrent guère d'autres possibilités que l'attente (...). L'attente devient désormais l'activité par excellence des demandeurs d'asile et les CADA se dessinent comme des lieux d'attente. »³⁹

Il en va de même dans les CAO où ce vide créé et/ou accentué par l'interdiction de travail prend alors une place si importante. Rien ne vient combler ce manque. L'exemple de Kamal est marquante en ce sens, il essaie par tous les moyens à sa disposition de retrouver une forme de « travail », une activité quotidienne, utile et valorisante, afin de trouver un équilibre dans l'attente.

Enfin, dernière composante dans la temporalité du demandeur d'asile en CAO, la place qui leur est assignée. Plus souvent objet de la décision d'autrui que véritablement sujet et acteur, le demandeur d'asile subit la procédure de demande d'asile. Il n'a plus la maîtrise de son présent et de son futur, l'attente devient le seul champ d'expérience et le seul horizon⁴⁰. A l'image de Reza attendant son courrier, attendant la réponse de l'OFPPRA... attendant une place en HLM.

Ces différentes composantes de l'attente sont toutes liées, de près ou de loin, aux conditions particulières des politiques d'accueil des demandeurs d'asile en France. Ces conditions donnent cette forme si particulière à l'expérience du temps vécu, une dilatation du temps, pour reprendre l'expression de Carolina KOBELINSKY, une hypertrophie de l'attente.

2. Perspective temporelle

Afin de mieux saisir les enjeux autour de la question de la temporalité, il semble intéressant d'explorer les différentes dimensions chronologiques du temps, passé, présent et futur, à travers le concept de perspective temporelle développé par Kurt LEWIN (1942).

Nicolas FIEULAINÉ reprend K. LEWIN pour définir ce concept de perspective temporelle comme :

« La totalité des points de vue d'un individu à un moment donné sur son futur psychologique et son passé psychologique »⁴¹.

La perspective temporelle est un rapport au temps, un point de vue qui est lié à un contexte. Développé par nombres d'auteurs, la perspective temporelle englobe l'orientation dans le temps (l'importance accordée au passé, présent, futur) et l'attitude (positive, négative, fataliste, hédonique) par rapport au temps passé, présent et futur (Philip G. ZIMBARDO, 1999).

Nicolas FIEULAINÉ analyse le rôle joué par le rapport au temps dans le vécu des situations

³⁹ KOBELINSKY C., *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, p.36.

⁴⁰ Idem, p.146.

⁴¹ FIEULAINÉ N., APOSTOLIDIS T. & OLIVETTO F., *Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle*, p.53.

de précarité. Elles entraînent des rapports spécifiques au temps⁴². Il fait l'hypothèse que la perspective temporelle est une variable médiatrice entre précarité et trouble psychologique, elle est comme un vecteur de vulnérabilisation par rapport aux troubles anxieux et dépressifs.⁴³

Autre exemple, Gaëlle DESCHAMPS, Nicolas FIEULAINÉ et Arnaud BEAL se sont intéressés aux expériences de recours aux PASS par un public de migrants. Les perspectives temporelles ont des conséquences sur leurs pratiques de recours aux dispositifs de soins et de droits, avec pour effet principal une forme de *mise en incompetence* des sujets⁴⁴.

Dans la continuité de ces travaux, interroger les rapports au temps dans le parcours migratoire nous amène à décrire plusieurs exemples de formes de perspective temporelle.

L'impossibilité de se projeter dans le futur est prégnante chez les demandeurs d'asile, la procédure de demande d'asile ne laissant guère d'horizon visible. L'orientation vers le temps présent est alors prédominante. Le temps présent peut devenir « obnubilant et omnipotent »⁴⁵. Il peut aussi être source de joie, à l'image de Nora, selon l'attitude, négative ou positive, adoptée face à ce temps sur-présent.

Le rapport au temps de la personne parle aussi de son histoire. D'où l'importance à accorder à la notion de *fragilisation biographique*⁴⁶ dans l'analyse de ces rapports au temps. Le registre passé négatif de la perspective temporelle peut colorer d'un sombre point de vue l'orientation de la personne sur son passé. Il remonte à la surface et vient envahir l'expérience du sujet. A l'image de Jack qui défaille au fur et à mesure de son chemin dans le parcours de demande d'asile, une fragilité intrinsèque apparaît.

Le passé ressurgit dans le présent à de nombreuses reprises pour les demandeurs d'asile : l'écriture du récit de vie, l'entretien à l'OFPPRA, l'audience à la CNDA, les convocations à la préfecture :

« La convocation de ce passé s'il peut permettre de se projeter et de s'activer est souvent synonyme de souffrance et d'angoisse chez les sujets »⁴⁷

Ce retour du passé ramène des souvenirs violents, éprouvants, traumatiques. Les ruptures vécues se réactualisent dans les changements de lieux d'habitation, dans les changements de perspective imposés par l'administration. Cette porosité du passé dans le présent est source d'angoisse, d'anxiété.

⁴² Idem, p.52.

⁴³ FIEULAINÉ N., APOSTOLIDIS T. & OLIVETTO F., *Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle*, p. 58.

⁴⁴ DESCHAMPS G., FIEULAINÉ N. & BEAL N., *Analyse psychosociale de l'expérience de recours aux PASS*, p.80.

⁴⁵ Idem, p. 79

⁴⁶ FIEULAINÉ N., APOSTOLIDIS T. & OLIVETTO F., *Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle*, p. 58

⁴⁷ DESCHAMPS G., FIEULAINÉ N. & BEAL N., *Analyse psychosociale de l'expérience de recours aux PASS*, p.77.

3. Clinique de l'attente – Singularité de l'expérience de l'attente

Les représentations de la temporalité semblent liés à des affects intenses, semblent porteurs d'angoisses majeures, et véhiculent de forts enjeux de survie. Au chevet des demandeurs d'asile, Abdellatif CHAOUITE et Rached SFAR partagent dans un article leurs réflexions sur l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile. Ils évoquent, à travers le terme *souffrance*, :

« la condition des demandeurs d'asile comme condition *d'attente* d'une réponse à leur demande, de *souffrances* ou d'angoisses, au pluriel, qui lestent cette attente, et d'*acceptation* ou de *contenance* par le lieu d'asile du demandeur et de sa demande. »⁴⁸

Cette phrase apparaît comme programmatique dans le contexte de mon propos. Autant la première acception, la condition d'attente, a déjà été largement abordée. Autant le deuxième sens, les souffrances et angoisses lestées à l'attente, se trouve être riche d'implications. Cette idée fait écho en moi à un vers cité par S. FREUD : « l'âme se resserre au trou étroit de la molaire »⁴⁹, phrase du poète W. BUSCH évoquant sa rage de dents. S. FREUD entendait par là que le moi se retrouvait complètement pris dans des investissements massifs sur la région douloureuse du corps et limitait alors, voir occultait toutes autres formes d'investissement. Il ne reste que la douleur en somme.

L'attente, attention portée vers soi (Cf p.3), opérerait de la même manière en agrégeant l'ensemble des investissements du sujet. En souffrance dans l'asile, en souffrance face à la procédure de demande d'asile, l'expérience de la temporalité vécue par le demandeur d'asile devient génératrice d'angoisse. Si les résidents du CAO parlent sans cesse de celle-ci, c'est bien parce qu'elle agit en bas bruit, qu'elle crée une souffrance et qu'elle a besoin d'être mise en mots.

Se profile alors une configuration tout autre que celles décrites précédemment, une sorte de singularité au sens où l'emploient les sciences physiques, c'est à dire un point de l'espace-temps à la densité et l'énergie infinies. Ici donc un point de la vie du sujet, un ici et maintenant, lié à des enjeux de survie majeurs, lié à des investissements massifs, lié des angoisses sur son devenir, propice à un retour du traumatique. Une singularité donc qui aspire tout l'univers de l'individu dans un temps présent immuable.

II. L'expérience de l'espace vécue par le demandeur d'asile

1. Rétraction de l'espace

Les lieux investis par les familles accueillies au CAO sont assez peu nombreux, et se résument à, par ordre d'importance, la chambre, les lieux communs de l'établissement, les magasins

⁴⁸ CHAOUITE A. & SFAR R., *L'asile en souffrance : une tentative de prévention*, p.91.

⁴⁹ FREUD S., *Pour introduire le narcissisme*, p.89.

d'alimentation, la mosquée pour certains hommes. Carolina KOBELINSKY parle de *rétractation de l'espace*⁵⁰ pour définir ce rétrécissement des espaces investis par les demandeurs d'asile.

La boîte aux lettres devient le symbole de cette configuration spatiale : un si petit espace porteur d'une grande charge affective. C'est une configuration d'investissement d'espace que l'on retrouve chez Zala. Recluse dans sa chambre, elle fait l'expérience d'un espace rétréci à la plus stricte intimité.

Transférées au CAO sans savoir où elles arrivent, déplacées d'un établissement à l'autre par l'OFII en vertu d'un « choix » imposé, les familles hébergées au CAO font l'expérience d'un espace subi. Le placement en CAO induit un « effet de cantonnement »⁵¹, une dynamique où le demandeur d'asile n'est plus libre dans le choix de son lieu de résidence.

De plus, les déplacements des personnes sont contraints et surveillés. Si un résident du CAO devait s'absenter une nuit de l'établissement, il devait faire une demande écrite à la direction afin d'en obtenir l'autorisation. Même si ce type de demande était toujours accordé, l'effet reste néanmoins frappant : les déplacements des personnes sont contrôlés. A fortiori, et à notre corps défendant, lorsque l'établissement est isolé dans la campagne, comme c'était le cas au CAO où je travaillais. Le CAO en vient à acquérir, pour les résidents, un double sens « d'espace d'assistance et de contrôle »⁵². Il apporte information, soutien et aide aux résidents. Mais dans le même temps, il opère un contrôle limitant le mouvement des résidents. L'exemple de Lujbica et Bojana montre bien l'impact que peut avoir cette dimension de contrainte et de limitation sur l'expérience de l'espace vécue par ces deux résidentes au CAO, elles vivent leur lieu d'hébergement comme un espace d'enfermement.

Dans un premier temps, l'arrivée au CAO est vécue comme un temps de répit. Le lieu de vie prend cette fonction première qu'il peut avoir : il est vécue comme un lieu de repos. Le temps d'une attente sans horizon vient cependant transformer l'expérience de l'espace. Certains résidents vivent alors l'expérience d'une relégation :

« Si dans un premier temps la pause imposé par la procédure d'asile et l'entrée dans le dispositif d'accueil conduisent à un travail de soin et de recomposition du corps, dans un deuxième temps, le CADA induit l'expérience d'une relégation. »⁵³

Sans droit au travail, le demandeur d'asile se retrouve dans une dépendance économique au CAO. Sans connaissance du système administratif français, l'aide et l'accompagnement des intervenants sociaux lui sont nécessaires et indispensables pour espérer obtenir le statut de réfugié. Les conditions d'accueil du demandeur d'asile peut venir créer une dépendance à son lieu

⁵⁰ KOBELINSKY C., *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, p.7.

⁵¹ KOBELINSKY C., *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, p.50.

⁵² Idem, p.21.

⁵³ KOBELINSKY C., *Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile*, p.186.

d'hébergement. Elles imposent en somme une assignation à un espace donné.

2. Un espace intermédiaire, un entre-deux.

Le parcours des familles accueillies au CAO passe par des trajectoires variées. D'une dynamique de mouvement, elles se retrouvent comme bloquées dans un espace donné. Le CAO se révèle être un espace entre-deux, un espace intermédiaire. La situation administrative des personnes n'est pas encore clarifiée, elles sont dans une situation de demande, entre l'exil qui les a amené ici et l'asile qui leur permettra de rester là. Le parcours n'est pas fini, elles sont parties mais pas encore arrivées. Elles se retrouvent dans un pays largement méconnu, entre deux cultures, l'une connue, l'autre à découvrir. Les temporalités sont aussi marquées par cette situation intermédiaire, entre un passé qui revient et un devenir incertain.

«Le demandeur d'asile [...] est quelqu'un qui est comme en suspension, le temps de sa demande, dans un *dehors*, quelqu'un qui se tient encore de l'autre côté du seuil du lieu d'accueil, après avoir été contraint de quitter son lieu propre. L'expérience de l'exil est cette traversée plus ou moins contrainte, du lieu propre vers un hors-lieu, de la "demeure" [...] vers un dehors»⁵⁴

En suspension, sur le « seuil du lieu d'accueil », comment peut faire alors le demandeur d'asile qui arrive au CAO, dans cet espace intermédiaire, pour poser ses valises ? C'est cet entre-deux incertain que vivent Javid et sa famille, ni vraiment installés dans leur chambre, ni vraiment en dehors de la vie de l'établissement, ni mis à la rue, ni installés dans leur demeure, dans leur chez soi.

Pour décrire ces espaces intermédiaires, sont aussi convoquées par différents auteurs les notions d'espace liminaire (KOBELINSKY C., 2010) et d'espace liminal (TALLARICO S. & BAUDET T., 2017).

En comparant le concept d'hospitalité avec les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, C. KOBELINSKY remarque que l'espace accordé aux demandeurs d'asile a pour caractéristique d'être liminaire, d'être comme un préambule à l'idée que l'on pourrait se faire de l'accueil :

«Le dispositif national d'accueil constitue une forme institutionnalisée, fortement codifiée d'hospitalité. Elle est asymétrique et liminaire : elle confère aux demandeurs d'asile une infériorité de droit et de position, en même temps qu'elle crée un interstice entre l'exclusion et l'intégration de ces étrangers ».⁵⁵

Les conditions d'accueil faites aux demandeurs d'asile façonnent un espace liminaire, un entre-deux entre exclusion et intégration, entre dedans et dehors. Il y a comme un seuil qui n'est pas encore franchi. L'expérience spatiale vécue par les résidents résulte alors de ces contraintes. Le CAO représente un lieu d'accueil, c'est le soulagement ressenti à l'arrivée par les familles, la joie d'avoir un toit, une douche, une chambre pour soi. Il représente en même temps un lieu d'exclusion, un lieu

⁵⁴ CHAOUITE A. & SFAR R., *L'asile en souffrance : une tentative de prévention*, p.92.

⁵⁵ KOBELINSKY C., *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, p.26.

où les résidents se ressentent après des mois d'attente hors de la société française, hors de la cité, coupé des habitants de la région, si n'était une volonté farouche de certains citoyens des environs de les accueillir et de les intégrer.

Dans un article sur les aspects symboliques liés à la traversée de la Méditerranée, S. TALLARICO et T. BAUDET définissent la mer comme un espace liminal⁵⁶. Ils analysent le passage par la mer et la demande d'asile qui s'en suit comme un rituel de passage, avec comme conséquence notamment une réorganisation de l'identité, soit vers un aboutissement si le passage réussit, soit vers une reconfiguration marquée par une identité déformée, stigmatisée, s'il échoue.

Ces dernières considérations nous amènent à envisager l'espace de la frontière et les liens qu'il peut avoir avec l'espace qu'est le CAO.

3. Un espace frontière

Les frontières ne sont plus seulement aux bords des états, elles se multiplient. Les situations de frontières sont plus nombreuses et plus complexes⁵⁷, nous dit Michel AGIER. La ligne frontalière se déplace dans l'espace, elle se retrouve aux gares, aux aéroports, dans des lieux de transits :

« Lieu stable sur des parcours incertains, errants, le campement de Patras, comme celui de Calais, est lui-même une extension de la large frontière où se trouvent les migrants en errance aux « portes » de l'Europe, sans réussir à la franchir entièrement. »⁵⁸

Les campements se retrouvent être des espaces de frontières. Il en va de même pour les lieux d'hébergement. Les résidents du CAO sont encore à la frontière de la société française, dans cet espace liminaire décrit plus haut.

« La frontière n'est plus seulement le lieu d'une relation asymétrique entre des États, elle devient une réalité profondément inégale en fonction des personnes. Elle constitue un lieu de tension entre soi et l'autre, à la fois garde-fou de nos démocraties et condition d'exclusion du non-citoyen. À présent, ce sont les frontières qui nous traversent. »⁵⁹ p.12

Dans cet espace d'hébergement qu'est le CAO, les familles accueillies sont comme en situation de frontière, elles vivent une « expérience de frontière », pour reprendre l'expression d'Etienne BALIBAR⁶⁰. Dans l'attente du résultat de la procédure d'asile, se rejouent des enjeux similaires à ceux vécus lors des passages de frontières précédents. Comme si l'attente au CAO faisait rejouer un passage de frontière.

C. KOBELINSKY a recueilli les témoignages de migrants qui sont passés par Ceuta et

⁵⁶ TALLARICO S. & BAUDET T., *La mer comme espace liminal. Etude de cas sur les aspects symboliques et magico-religieux de la traversée de la mer Méditerranée.*

⁵⁷ AGIER M., *Parcours dans un paysage flottant de frontières*, p.15.

⁵⁸ Idem, p.18.

⁵⁹ AMILHAT SZARY A-L., *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, p.12.

⁶⁰ <https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/voisinage-34-philosophie-des-frontieres>

Melilla, enclaves espagnoles dans le Maroc, frontière de l'Europe dans le continent africain⁶¹. La tension porte alors sur la réussite ou non de ce passage. De ces récits de migrations, de (tentatives de) passages de frontières, les parallèles sont frappants avec les expériences de vie au CAO : « opprobre de l'échec dans la traversée », « la honte d'être quelqu'un qui n'a pas su avancer », « sortir de l'invisibilité pour celui qui réussit », « un effacement imperceptible qui suspend la personne », « la vie de morts-vivants au cours du périple », « devenir quelqu'un », etc...

Autant de vécus que l'on retrouve à bas bruits, à demi-mots, chez les résidents du CAO. Comme si le passage par la procédure de demande d'asile venait réactiver les expériences vécues lors des passages de frontière. Et c'est bien parce que la temporalité est hypertrophiée et l'espace contraint que cette expérience de frontière peut advenir.

⁶¹ KOBELINSKY C., *Exister au risque de disparaître*.

CONCLUSION :

Le quotidien des demandeurs d'asile hébergés en CAO nous parle d'un rapport particulier au temps et à l'espace. A partir de données cliniques, mises en regard avec les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France, nous avons décrit différentes formes de l'expérience du temps et de l'espace vécues par ces familles : dilatation de la temporalité, hypertrophie de l'attente, porosité du passé dans le présent, singularité de l'attente, rétractation de l'espace, espace de relégation, espace intermédiaire, espace liminaire, espace frontière.

Ces formes sont façonnées par les conditions d'accueil, elles émergent de celles-ci. La façon dont sont vécus le temps et l'espace est affaire de subjectivité, certes. Mais parce que ces expériences sont largement partagées par les résidents d'un même établissement, elles parlent aussi de conditions particulières propres. L'expérience individuelle ne peut s'appréhender sans aussi regarder l'influence du social, du contexte.

Ce travail mené un temps court dans un lieu précis mériterait un approfondissement sur du long terme et sur d'autres terrains. Je n'ai fait qu'aborder mon sujet. Un travail de recherche plus exhaustif serait, à coup sûr, plus précis, plus riche, plus foisonnant.

Un cadre conceptuel plus clair aurait aussi été le bienvenu. Je pense m'être un peu perdu dans ma façon de concevoir les choses. Lier subjectivité et conditions sociales me paraît, au final, être une idée confuse.

Et nous, éducateurs, professionnels du social, dans tout ceci, quelles expériences vivons-nous ? Dans quels espaces agissons-nous ? Dans quelles temporalités ? La législation, l'institution, les procédures nous donnent un cadre de travail précis, étriqué ; l'urgence et la précipitation semblent être bien trop souvent notre quotidien.

Cette situation est-elle alors propice à la rencontre ? Pour ma part, je reste marqué par le partage de ce quotidien avec les familles du CAO. J'ai rencontré des personnes, qui pourraient être des frères, des sœurs. C'est dans les interstices que la rencontre s'est faite, dans les moments hors-cadre. La rencontre nous impose ce décalage. Savoir s'arrêter, faire un pas de côté, sortir du cadre donné. Et c'est à ce moment là que les frontières tombent...

BIBLIOGRAPHIE

Livres, Articles & Rapports d'activité :

- AGIER M., (2014), « Parcours dans un paysage flottant de frontières », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 30 – n°2, Université de Poitiers, pp 13-23.
- AMILHAT-SZARY A-L., (2015), *Qu'est ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, PUF, 162 p.
- CHAOUITE A. & SFAR R., (2005), « L'asile en souffrance : une tentative de prévention », dans *La santé mentale en actes* sous la dir. de FURSTOS J. & LAVAL C., Edition érès, pp 91-98.
- « Comprendre les migrations internationales », édition La Cimade, 2016, 22 p.
- DESCHAMPS G., FIEULAIN N. & BEAL N., (2017), « Analyse psychosociale de l'expérience du recours aux permanences d'accès aux soins de santé et aux équipes mobiles psychiatrie précarité des populations migrantes », *Les Cahiers de Rhizôme*, n°63, Ed ORSPERE-SAMDARRA, pp75-82.
- D'HALLUIN MABILLOT E., (2012), *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Edition EHESS, 301 p.
- FASSIN D. & KOBELINSKY C., (2012), « Comment on juge l'asile ? L'institution comme agent moral », *Revue Française de Sociologie*, n°53, Editions Technip & Ophrys, pp 657-688.
- FIEULAIN N., APOSTOLIDIS T. & OLIVETTO F., (2006), « Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n°72, Presses Universitaires de Liège, pp 51-64.
- FORUM REFUGIE – COSI, *L'asile en France et en Europe. Etat des lieux 2017*.
- FREUD S. (1914), « Pour introduire le narcissisme », *La vie sexuelle*, PUF.
- FUSTIER P., (2008), *Les corridors du quotidien*, Dunod, 170 p.
- KOBELINSKY C. (2010), *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Editions du Cygne, 270 p.
- KOBELINSKY C., (2012), « Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, n°10, Editions CNRS, pp 183-192.
- KOBELINSKY C., (2017), « Exister au risque de disparaître », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 33, Université de Poitiers, pp 115-131.
- TALLARICO S. & BAUDET T., (2017), « La mer comme espace liminal. Etude de cas sur les aspects symboliques et magico-religieux de la traversée de la mer Méditerranée », *Les Cahiers de*

Rhizôme, n°63, Edition ORSPERE-SAMDARRA, pp 68-74.

- UNHCR, *Rapport global 2017*.

Textes législatifs :

Charte de fonctionnement des Centres d'Accueil et d'Orientation.

Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.

Convention de Genève du 28 Juillet 1951.

Règlement (UE) N° 604/2013 du parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Sites Internet & Podcasts :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d%27asile

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158>

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/>

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190410IPR37530/corps-europeen-de-garde-frontieres-et-garde-cotes-10-000-agents-d-ici-2027>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/allex-manifestation-du-front-national-et-contre-manifestation-dans-le-village-sur-l-accueil-des-refugies-1473582008>

<https://www.france24.com/fr/20170203-italie-union-europeenne-eu-financer-camps-migrants-libye-mediterranee-malte>

<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/les-donnees-de-l-asile-a-l-ofpra-en>

<https://www.gisti.org/spip.php?article5154>

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/videos/329-quels-sont-les-chiffres-de-la-demande-d-asile-en-2018>

<https://www.mediapart.fr/journal/international/041016/migrants-le-deal-de-l-ue-avec-l-afghanistan>

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/lattente-14-vladimir-jankelevitch-le-meilleur-est-a-venir-0>

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/voisinage-34-philosophie-des-frontieres>

GLOSSAIRE

ADA : Allocation Demandeur d'Asile

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CHUM : Centre d'Hébergement d'Urgence Migrants

CNDA : Cour National du Droit d'Asile

DNA : Dispositif National d'Accueil

GUDA : Guichet Unique de Demande d'Asile

HCR ou UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PADA : Plate forme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

SPADA : Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

Le quotidien des demandeurs d'asile en CAO : une singulière expérience du temps et de l'espace

Mots clés : demandeur d'asile, quotidien, CAO, temps, espace.

A partir du quotidien partagé avec des familles de demandeurs d'asile hébergées en CAO, je me suis attardé à décrire les différentes expériences du temps et de l'espace vécues par ces familles. Certaines expériences semblent largement partagées : l'attente, l'ennui, la routine, l'incertitude quant à son avenir, les déplacements limités. D'autres expériences tournent autour d'un même axe : l'investissement de la chambre par exemple.

En élargissant notre point de vue, en regardant les conditions d'accueil, ils s'avèrent que celles-ci peuvent en partie expliquer les formes particulières que peuvent prendre ces expériences du temps et de l'espace. Complexe, longue, sélective, exigeante, la procédure de demande d'asile impose aux requérants de solides ressources. Appréhender selon des enjeux de sécurité, de tri, de contrôle, l'accueil des migrants se caractérise aussi par une interdiction de travailler et un lieu de vie imposé. Ces caractéristiques ont une influence sur le vécu des résidents du CAO.

Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France façonnent donc les expériences de temps et d'espace vécues par les demandeurs d'asile en CAO. Celles-ci se révèlent assez singulière : dilatation de la temporalité, hypertrophie de l'attente, porosité du passé dans le présent, singularité de l'attente, rétractation de l'espace, espace de relégation, espace intermédiaire, espace liminaire, espace frontière.

